

Qui siège au sein du Conseil d'administration de la Maison du Théâtre ?

Celui-ci est composé de deux collèges :

- **Le collège des membres associés** : 8 membres siégeant au titre de leur structure (institution culturelle, association du champ de l'éducation, du social...). Les nouveaux membres sont cooptés par au moins deux membres du collège.
- **Le collège des membres adhérents** : 8 membres sont élu.e.s par les adhérent.e.s de l'association pour les représenter. Ces membres sont élus pour un mandat de 2 ans.

Être représentant.e des adhérent.e.s, en quoi cela consiste ?

Les représentant.e.s des adhérent.e.s sont invité.e.s à participer aux réunions du Conseil d'Administration, au nombre de 3 par an. Lors de ces réunions, les représentant.e.s des adhérent.e.s sont informé.e.s et consulté.e.s sur les axes stratégiques du projet artistique et culturel de la Maison du Théâtre.

Je souhaite m'investir, comment faire ?

1. **En candidatant au collège des membres adhérents** : Toute personne, à jour de sa cotisation pour la saison en cours, peut se porter candidate.
2. **En votant** : Toute personne, à jour de sa cotisation pour la saison en cours, peut participer au vote (possibilité de mettre à jour sa cotisation le jour de l'élection) directement sur place, ou par procuration.

Cette année, le collège des membres adhérents compte 4 sièges à renouveler.

Merci de nous renvoyer les bulletins ci-dessous **avant le lundi 19 mai** :
par email à : administration@lamaisondutheatre.com,
par courrier à : La Maison du Théâtre 12 rue Claude Goasdoué 29200 Brest

PROCURATION

Du fait de mon absence, je, soussigné.e,

donne pouvoir à pour élire les représentant.e.s des adhérent.e.s lors de la réunion du 23 mai 2025.

Signature :

Fait à....., le...../...../2025

CANDIDATURE

Je soussigné.e déclare me porter candidat.e au vote du 23 mai 2025, pour représenter les adhérent.e.s au sein du collège des membres adhérents du Conseil d'administration de l'Association Maison du Théâtre.

Signature :

Fait à....., le...../...../2025